



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi vingt-sept septembre deux mille dix-neuf à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia – CABIECES Carole - Gérard DIF – GAY Patricia - LORENZO Pascal - MADELRIEUX Mélanie - RIBES Patrick - SERRE Marc - TARTAIRES Didier - VIALLE Carole - VIALLEIX Jean-Jacques - VIZET Monique

Absents représentés : BOURGEON François (pouvoir à Gérard DIF) - FARGE Patrice (pouvoir à VIALLEIX Jean-Jacques) - VIALLE Dominique (pouvoir à LORENZO Pascal)

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 28 juin 2019 ;

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 28 juin 2019 est adopté par le Conseil municipal.

2. Adoption du rapport de la CLECT de la Communauté de communes Sumène-Artense ;

Le Conseil Municipal approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 1^{er} août 2019 portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes à l'extension des compétences communautaires à savoir :

- Soutien aux activités commerciales, par le biais de versement d'aides directes ou indirectes, définies dans le règlement d'attribution
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

3. Motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural ;

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) entend réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre le traitement des données (mandat, titre...) et le conseil aux élus.

Ce projet aurait pour conséquence la suppression de la plupart des trésoreries du Cantal y compris celle de Saignes.

Une motion est adoptée s'opposant à cette nouvelle étape du démantèlement des services publics en milieu rural, réaffirmant l'importance d'une collaboration de proximité avec les services de la trésorerie et le trésorier pour les collectivités locales et demandant le maintien des trésoreries de proximité et les moyens pour exercer pleinement leurs compétences actuelles.

4. Adoption avenant à un bail emphytéotique de l'office Public de l'Habitat ;

La commune avait confié, en 1991, à l'Office Public de l'Habitat, la construction de deux pavillons sociaux au lieu-dit *Le Péage Sud*, et ce dans le cadre d'un bail emphytéotique, moyennant la mise en place d'un prêt locatif aidé d'un montant de 113 516.52 €.

Afin d'optimiser la charge d'emprunt, le Conseil d'administration de l'office a décidé de proroger la durée de cet emprunt. La date d'expiration du bail initialement fixée au 31 mai 2023 serait donc reportée au 31 janvier 2026.

Afin d'entériner cette prorogation destinée à ajuster les dates d'emprunt et de bail, le Conseil municipal approuve la signature d'un avenant au bail emphytéotique.

5. Risque Prévoyance des agents : adhésion à la convention du C.D.G. ;

Dans le cadre du risque prévoyance des agents communaux, il est décidé de d'adhérer à la convention de participation du Centre de Gestion du Cantal. Ce dernier a procédé à un appel à concurrence qui a permis d'obtenir de meilleurs taux d'assurance auprès de la société COLLECTEAM.

6. Location du local professionnel Rue G. Pompidou à Lanobre Expertise ;

La société *PM Consultant*, installée dans les anciens locaux de l'école primaire située au 115, Rue Georges Pompidou a intégré à compter du 1^{er} octobre la société *GCL EXPERTISE* et deviendra *LANOBRE EXPERTISE* spécialisée dans l'expertise comptable, la comptabilité des entreprises, la planification financière, la facturation, la gestion de dossiers et des activités liées au personnel.

Considérant ce changement de société, l'assemblée décide d'autoriser la signature d'un nouveau bail avec la société *LANOBRE EXPERTISE* représentée par son président *GCL EXPERTISE*. Le bail prendra effet au 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 6 ans. Le montant du loyer mensuel s'élèvera à 330.00 € H.T.V.A. et une provision sur frais est fixée à 600.00 € par semestre.

7. Décisions modificatives sur budget ;

Suite à la notification du Fonds de péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, il est voté un réajustement des crédits en dépenses et recettes de fonctionnement (+ 10 747.00 €). Pour information le montant prélevé au titre du FPIC 2019 s'élève à 34 921.00 €, le montant reversé est fixé à 25 747.00 € soit un solde négatif de 9 174.00 € pour la commune.

8. Projet d'aménagement d'un lotissement ;

L'assemblée adopte le projet de lotissement Rue Charles de Gaulle comprenant 11 lots d'une surface de 700 à 1040 m² environ. Il se déroule autour d'une voirie en sens unique ainsi qu'un espace central qui pourra être planté et équipé de bancs ou jeux pour enfants.

Une attention particulière sera portée au réseau d'eau pluviale.

9. Lancement appel d'offre logement au-dessus de la mairie ;

Le projet de création d'un logement de type F3 et d'un studio dans les anciens bureaux situés au-dessus de la mairie est validé. Le montant total des travaux estimé s'élève à 70 080.50 € H.T. Un appel d'offre sera lancé afin de sélectionner les entreprises en charge des travaux.

10. Avis sur la restructuration de la maison de retraite ;

Dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la restructuration et l'extension de l'E.P.A.D., la *Résidence de l'Artense*, un recensement des besoins a été réalisé auprès du Directeur de l'établissement et du personnel.

Une prochaine étape aura pour objet de réunir l'ensemble du Conseil municipal, les membres du CCAS, le directeur ainsi que le maître d'œuvre de l'étude afin de solliciter l'avis de chacun sur le projet.

11. Adressage des villages et lieux-dits de la commune ;

La dénomination des rues des villages et lieux-dits est achevée. Après validation des services de l'Etat et de La Poste, l'ensemble des noms de rues sera répertorié et un numéro attribué pour chaque habitation.

12. Convention avec la CCSA pour mise à disposition de services ;

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de service avec M. le Président de la CCSA. Cette mise à disposition concerne une aide ponctuelle à la maintenance informatique.

13. Questions diverses

- Dans le cadre de la « *Journée lutte contre le cancer* » qui aura lieu à Lanobre le 16 novembre 2019, une subvention d'un montant de 1 000.00 € est accordée à l'association « *La Ligue contre le cancer* ».

- La seconde tranche de réfection de la Place de l'église a été reportée consécutivement aux travaux réalisés autour de l'église avec reprise de l'assainissement.
- Compte tenu du diagnostic effectué sur le réseau d'assainissement en 2016, des travaux sont à envisagés en priorité sur certains secteurs de la commune : le *Bourg*, *Route de Sioprat et Moranges*. Le diagnostic n'a pas fait ressortir les secteurs de *Granges* et de *Mouleyre* comme secteurs prioritaires.
